

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID: 059-245900758-20210415-2021D047-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M.DEHAENE,
Mme BERTRAND Dorothée, procuration à M.FICHEUX,
M.BOONAERT Jean-Philippe, procuration à M.MOUQUET,
M.DELVALLE Jean, procuration à M.HURLUS,
Mme EVRARD Monique, procuration à M.MAHIEU,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M.HENNEON François-Xavier,
M.PARENT Michael, procuration à M.HURLUS,
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK.

Secrétaire de séance : M.DUYCK Joël.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID: 059-245900758-20210415-2021D047-DE

Délibération n°2021D047 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Sollicitation de la commune de Lestrem d'un fonds de concours pour l'aménagement paysager du Parc de la Giclais.

Le Vice-Président expose au Conseil :

En date du 18 juin 2020, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres, dénommé 2020/1.

En date du 15 octobre 2020, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres, dénommé mandat 2020-2026/01.

Dans ce cadre, par courrier en date du 2 mars 2021, la commune de Lestrem a sollicité la CCFL afin de recevoir ces aides dans le cadre de l'aménagement paysager du Parc de la Giclais, pour un montant total de 607 422,00 euros. Le montant estimatif des travaux est fixé à 1 478 182.91 euros HT.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 157 422 € sollicités dans le cadre de la rénovation de l'école Henri Cousin, par délibération du 18 juin 2015,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 20 juin 2018 avant été sollicité en totalité, comme suit :

 224 700 € sollicités dans le cadre de travaux d'extension des cimetières communaux, par délibération du 14 décembre 2018,

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 28 mars 2019 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 338 475 € sollicités dans le cadre de l'aménagement de la rue des Mioches, par délibération du 27 juin 2019,

C'est donc les Fonds de concours, dénommés 2020/1 et 2020-2026/01, ayant fait l'objet de délibérations en date du 18 juin 2020 et du 15 octobre 2020 qui sont activés.

Cette délibération vient en complément de celles du 18 juin 2020 et du 15 octobre 2020 qui devront être scrupuleusement respectées par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021 Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID: 059-245900758-20210415-2021D047-DE

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- ➤ AUTORISER le versement à la commune de LESTREM de la somme maximale de 607 422 euros, dans le cadre des Fonds de concours, selon les conditions énoncées cidessus, répartis de la manière suivante :
 - o 157 422 euros, totalité du Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 18 juin 2020, dénommé 2020/1,
 - o 450 000 euros du Fonds de concours alloué à la commune de Lestrem par délibération du 18 juin 2020, dénommé mandat 2020-2026/01,
- ➤ PREVOIR les crédits à l'article 2041412;
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition cidessus.

Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL,

Le Président, Jacques HURLUS

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID: 059-245900758-20210415-2021D047-DE